

La libéralisation mondiale des échanges agricoles

L'entrée de l'agriculture dans le cadre général du commerce multilatéral en 1994 a constitué un tournant pour la libéralisation des échanges agricoles. L'Accord agricole de l'Uruguay round (AAUR) signé à Marrakech en 1994 régit encore aujourd'hui le commerce agricole. Il a abouti à trois types d'engagements. En matière d'accès au marché, l'accord met fin à la complexité des dispositifs de protection des marchés domestiques et les convertit en droits de douane consolidés. En

matière de subventions aux exportations, il les limite. En matière de soutien interne, il réduit les subventions, qui créent des distorsions sur les marchés internationaux en incitant à la production ou en permettant de vendre en dessous des coûts de revient. Les pays développés se sont en outre engagés à réduire, entre 1995 et 2001, de 36 % leurs droits de douane et de 20 % les subventions internes génératrices de distorsions.

De nouvelles négociations agricoles ont été engagées en 2001 dans le cycle de Doha, sous le signe du développement. Des avancées importantes ont été réalisées dans l'accord cadre d'août 2004 et dans la Déclaration ministérielle de Hong-Kong en décembre 2005. Les négociations ont néanmoins été suspendues en juillet 2006 et n'ont pu trouver de traduction concrète en termes de baisse des droits de douane et des subventions à l'agriculture.

Différentes simulations ont été réalisées à l'aide de modèles d'équilibre général et de commerce international, par les organisations internationales (la Banque Mondiale, la CNUCED...) et les centres de recherche, autour d'un accord agricole dans le cycle de Doha. Ces scénarios comprennent généralement la réduction des droits de douanes les plus élevés mais aussi une certaine flexibilité pour les produits dits "sensibles", la réduction du plafond des aides internes distorsives et l'élimination des subventions à l'exportation en 2013. Selon ces différentes simulations, les gains à attendre au niveau mondial seraient faibles. L'Union européenne et, dans une moindre mesure, les États-Unis, y gagneraient essentiellement à travers l'accroissement des importations et les baisses de prix dont bénéficieraient les consommateurs. Les pays à fort potentiel d'exportation, tels le Brésil et l'Argentine, bénéficieraient d'un tel accord. En revanche, les zones géographiques comme la Caraïbe et l'Afrique subsaharienne pourraient perdre à un tel accord du fait de l'érosion de leurs accès préférentiels aux marchés européens et américains. Il reste, à l'avenir, à trouver un accord, sans coût politique majeur, favorable aux différentes zones, notamment au sud, et apportant des gains substantiels aux pays les plus pauvres.

D'après le dossier de presse de
"L'agriculture, nouveaux défis", édition 2007-
 Insee, janvier 2007

Source : FAO (2005) et Commission européenne pour l'UE à 25

Pays	Valeur ajoutée de l'agriculture en % du PIB en 2004	Part de la population active agricole (en %) en 2004 (1)	Excédent agro-alimentaire par habitant en 2004 (en \$) (2)	Part de l'agriculture dans les exportations (en %) (3)	Part du pays dans les exportations agricoles mondiales en % (4)
UE à 25	1,6	5,5	- 4,8	6,5	12,6
France	2,7	3,0	86,5	10,4	7,85
État-Unis	1,6	2,0	24,0	8,1	12,7
Chine	14,6	65,0	- 5,5	4,1	3,0
Inde	22,0	58,0	3,0	11,2	1,25
Brésil	5,8	15,0	54,0	28,0	3,9
Afrique du Sud	3,8	8,0	16,5	8,0	0,6
Burkina Fasso	31,0	92,0	- 4,0	69,0	-
Pays développés	2,4	6,0	- 12,5	7,0	69,9
Pays en développement	11,5	53,0	0,09	6,6	30,1

Seules les statistiques de la FAO permettent une comparaison internationale. Elles sont établies d'après les déclarations des pays membres. Les variables "part de l'agriculture dans le PIB" et "part de la population active travaillant dans l'agriculture" concernent les produits agricoles primaires y compris les secteurs forestiers et de la pêche. Les autres variables incluent les produits alimentaires transformés mais excluent les produits de la forêt et de la pêche (définition FAO du commerce agricole et alimentaire).

(1) La FAO considère la population agricole totale et non la population en équivalent temps plein
 (2) (exportations-importations en valeur moyenne 2001-2003)/nombre d'habitant en 2004

(3) Moyenne 2001-2003

(4) Incluant le commerce intra UE, moyenne 2001-2003